

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00466 Numéro SIREN : 813 168 978 Nom ou dénomination : A.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 6157

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		Sas A.C.R.		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		7 RUE DU MAUPAS		87000 LIMOGES	
SIRET		8 1 3 1 6 8 9 7 8 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 0 0 6 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012	
	incorporelles { Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	22 326	030	4 189
	Immobilisations financières * (1)	040	18 025	042	18 025
	Total I (5)	044	40 351	048	4 189
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	33 107	070	33 107
	(2) { Autres* (3)	072	4 959	074	4 959
	Valeurs mobilières de placement	080	250 000	082	250 000
	Disponibilités	084	104 499	086	104 499
	Charges constatées d'avance *	092	592	094	592
	Total II	096	393 156	098	393 156
Total général (I + II)		110	433 507	112	429 318
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	500		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	138 343		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	91 647		
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	235 490		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	327		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	29 826		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	99 147		
	Produits constatés d'avance	174	64 528		
Total III		176	193 828		
Total général (I + II + III)		180	429 318		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sas A.C.RNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214		
		services *		217			218	913 611	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	1 474	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	915 085	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	109 966	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	511 611	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243				244	3 582	
	Rémunérations du personnel*						250	122 720	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	46 852	
	Dotations aux amortissements*						254	3 892	
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	35		
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	798 658	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	116 427	
Produits financiers (III)		280	2 359				294		
Charges financières (V)									
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	45		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	27 094		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	91 647	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	91 647	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	27 094		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	45		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	118 786	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356				
Déficits antérieurs reportables : *						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370	118 786	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copie certifiée conforme à l'original

SASU A.C.R
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 7 Rue De Maupas
87 000 LIMOGES
RCS N° 813 168 978 00019

-00000-

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 06 OCTOBRE 2022

-00000

L'an deux mille vingt deux,

Le 06 octobre à 19 heures,

Le soussigné, Monsieur MARTIN Olivier, associé unique de La SAS « A.C.R » s'est rendu au siège social.

Monsieur Martin, associé unique, a pris les décisions suivantes relatives à :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022
- Affectation des résultats
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui sont présentés. Il donne quitus à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat, soit un bénéfice de 91 646,84 Euros de la manière suivante :

- ℳ « Autres réserves » pour 58 075,41 Euros.
- ℳ « Dividendes » pour 33 571,43 Euros.

Après cette affectation, le poste « Autres Réserves » présente un solde créditeur de 196 418,59 Euros.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Il est rappelé les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices :

€ 2018/2019 : 128 572 Euros

€ 2020/2021 : 107 142 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale n'a aucune convention visée par l'article L223-19 du code du commerce à soumettre.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique s'est versé une rémunération de 39 015,44 Euros au titre de la présidence de la société sur l'exercice.

L'associé unique décide d'établir une rémunération sur la base des rémunérations perçues au titre de l'exercice écoulé ainsi que d'une prime de bilan au 30 Juin 2021 provisionnée à 31 451 Euros brut.

L'associé unique acte avoir été remboursé par la société d'un montant de 15 271,00 Euros, montant correspondant aux indemnités kilométriques engagées par l'associé unique sur l'exercice clos.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, déclarations ou formalités partout où besoin sera.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès verbal, signé par l'associé unique.

Copie certifiée
conforme à
l'original

Mr MARTIN Olivier